Envoyé en préfecture le 16/12/2015
Reçu en préfecture le 16/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-22B-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 3 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :
Christophe Couic, absent jusqu'à 21 heures, a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
David le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 16/12/2015
Reçu en préfecture le 16/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902824-20151208-22B-DE

22 - INSTALLATION D'UN ORGUE DANS L'EGLISE NOTRE DAME : TRANSFERT DE PROPRIETE A LA VILLE ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION ET D'IMPLANTATION DE L'ORGUE

Exposé :
La Ville de Quimperlé développe et encourage les actions en faveur de la valorisation de son Patrimoine au profit des publics les plus larges.

En 2005, l'association « les Amis de l'Orgue » a acquis un orgue WALCKER datant de 1962, avec pour finalité sa remise en état et son installation à Quimperlé, dans l'église Notre Dame, en vue de programmer concerts et animations.

Deux conventions ont déjà été signées entre la Ville de Quimperlé et l'association « Les Amis de l'Orgue » pour mener à bien ce projet.

Selon les termes des deux précédentes conventions, une fois l'orgue restauré par les soins de l'association, celle-ci devait en faire don à la Ville de Quimperlé.

Cependant, cette clause constitue un obstacle à l'attribution de certaines participations financières indispensables au financement de la restauration de l'instrument. Pour répondre aux critères d'attribution de subventions des collectivités sollicitées l'orgue doit être propriété de la Ville dès à présent.

Une nouvelle convention a donc été élaborée avec comme objet d'acter le don de l'orgue par l'association à la Ville de Quimperlé et d'arrêter les modalités de cofinancement.

L'association s'engage ainsi à participer au financement des travaux de restauration de l'orgue pour un montant total de 33 386 €.

La Ville, désormais maître d'ouvrage de l'opération, maintient sa participation financière sur les bases déjà actées dans la convention signée avec l'association en juin 2015,
soit un total 40 000€.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

	Dépenses H.T.		**Recettes H.T.**
Restauration Installation	107 386 €	Conseil Régional de Bretagne	10 000 €
Création d'un buffet	33 000 €	Conseil Départemental du Finistère	12 000 €
		Communauté de communes du Pays de Quimperlé	15 000 €
		Réserve parlementaire	15 000 €
		Ville de Quimperlé	40 000 €
		Association Amis de l'orgue : Campagne dons	3 000 €
		Association Amis de l'orgue : fonds propres	30 386 €
		Doyenné de Quimperlé	15 000 €
Total	**140 386 €**	**Total**	**140 386 €**

Un avenant de transfert de marché doit être conclu entre l'association, le prestataire et la Ville afin que les prestations en cours puissent être désormais réalisées par la Ville, en qualité de maître d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 16/12/2015
Reçu en préfecture le 16/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-22B-DE

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le transfert de propriété de l'orgue à la Ville de Quimperlé,
- d'approuver le plan de financement de l'opération sus-visé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement et de transfert de propriété avec l'association « Les Amis de l'Orgue »

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 24 novembre 2015

Avis favorable de la Commission des « Finances Evaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 1er décembre 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

MAIRIE DE QUIMPERLÉ (Finistère)